

Colère des étudiants congolais au Burundi

Deutsche Welle, 24.09.2019 Les étudiants congolais résidants à Bujumbura dénoncent les tracasseries administratives dont ils font l'objet. Une centaine d'entre eux ont été expulsés car ils ne posséderaient pas de documents en règle.

Depuis ce lundi (23.09), les étudiants congolais boudent les salles de cours. Le mouvement doit durer jusqu'à la révision de la décision prise par le gouvernement burundais d'expulser une centaine d'entre eux la semaine dernière. L'arrestation de leur représentant général, ce matin (24.09), ne fait qu'empirer la situation. "Notre représentant est aux arrêts, c'est la panique, les étudiants se sentent menacés. En plus du document qui nous autorise de circuler dans la région des Grands lacs, on nous impose d'acheter un visa dont le coût s'élève à 500 dollars", nous a confié Un d'entre eux sous anonymat. Selon les autorités, les étudiants ne disposent pas des documents nécessaires à leur présence. C'est ce qu'explique Pierre Nkurikiye, le porte-parole du ministère de la Sécurité publique. "Ces Congolais ont été expulsés du territoire burundais car ils n'étaient pas en possession des documents administratifs exigés, dont le passeport et le visa d'études ou de séjour requis pour les étudiants et collègues étrangers. Quand on les appréhende, brandissent un document qu'on appelle Autorisation spéciale de circulation CEPGL. C'est un document qui leur donne l'autorisation de circuler sur le territoire du Burundi et qui a une validité de trois mois. Mais il ne donne pas l'autorisation de s'établir au Burundi pour y faire des études." Depuis deux mois, 138 congolais ont été ainsi renvoyés chez eux. Ils vivaient sur le sol burundais en violation de la loi régissant la migration, précise la police. Le processus d'expulsion des étudiants congolais en situation irrégulière se poursuit, selon le ministère de la Sécurité publique.